



Énergie renouvelable.  
Développement durable.

## Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

*LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ À DES AGENCES DE  
TRANSMISSION AMÉRICAINES NI ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS*

### **INNERGEX ANNONCE UNE AUGMENTATION RELATIVEMENT AU FINANCEMENT PAR VOIE DE PRISE FERME ANNONCÉ ANTÉRIEUREMENT**

Longueuil (Québec) – (Le 15 février 2011) – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « société ») annonce qu'elle a décidé d'augmenter la taille de son placement public annoncé antérieurement de reçus de souscription (les « reçus de souscription ») passant de 150 535 000 \$ à 160 820 000 \$ ou de 16 100 000 reçus de souscription à 17 200 000 reçus de souscription au prix de 9,35 \$ par reçu de souscription. Si les preneurs fermes exercent intégralement leur droit relatif à l'option de surallocation pour acquérir 550 000 reçus de souscription, le produit brut total revenant à Innergex augmentera à 165 962 500 \$. Le placement est dirigé par BMO Marchés des capitaux et Financière Banque Nationale Inc.

Le produit du financement par reçus de souscription sera détenu en mains tierces en attendant la réalisation de l'acquisition précédemment annoncée de Cloudworks Energy Inc. (l'« acquisition »). Les reçus de souscription sont échangeables au pair contre des actions ordinaires d'Innergex à la clôture de l'acquisition, sans contrepartie supplémentaire ni autre mesure.

De plus, à la clôture de l'acquisition, sous réserve de certains ajustements, environ 39,3 millions \$ du prix d'achat de l'acquisition sera payé par la société par l'émission aux vendeurs d'actions ordinaires d'Innergex par voie de placement privé au prix de 9,75 \$ par action ordinaire (soit un montant correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume de 20 jours des actions ordinaires à la TSX avant l'annonce publique de l'acquisition).

L'émission des reçus de souscription sous-jacents aux actions ordinaires aux termes du placement public et des actions ordinaires aux termes du placement privé est subordonnée à l'obtention des approbations d'usage des autorités en valeurs mobilières pertinentes, y compris la TSX. En outre, les actions ordinaires émises aux termes du placement privé seront assujetties à un délai de conservation de quatre mois prévu par la loi. La clôture du placement devrait avoir lieu le 4 mars 2011.

#### **Innergex énergie renouvelable inc.**

Innergex énergie renouvelable inc. est un important propriétaire et exploitant de centrales hydroélectriques au fil de l'eau et de parcs éoliens en Amérique du Nord et est un promoteur d'installations d'énergie solaire photovoltaïque. L'équipe de direction d'Innergex est active au sein de l'industrie de l'énergie renouvelable depuis 1990. Innergex détient un portefeuille de projets qui se compose : i) de participations dans 17 centrales en exploitation d'une puissance installée nette globale de 326 MW; ii) de participations dans sept projets de développement ou en construction d'une puissance installée nette globale de 203 MW et ayant des contrats d'achat d'électricité; et iii) de projets potentiels de plus de 2 000 MW (nets).

#### **Information prospective**

Le présent communiqué de presse renferme de l'information prospective au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué de presse constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective des énoncés et de l'information à

l'emploi de mots comme « vers », « environ », « potentiel », « projet » ou à l'emploi de verbes comme « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « estimer », « continuer », au futur ou au conditionnel, ou encore d'expressions ou de termes analogues, y compris à la forme négative. Cette information prospective comprend notamment des énoncés à l'égard : de la clôture prévue de l'acquisition, des avantages dont pourront bénéficier Innergex et ses actionnaires à la suite de l'acquisition, de la clôture prévue du placement des reçus de souscription, des flux de trésorerie, des dividendes, de la production d'électricité, des perspectives de croissance, de la stratégie et des plans d'affaires, ainsi que des objectifs d'Innergex ou visant Innergex.

L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par Innergex, notamment des attentes et des hypothèses concernant le respect de toutes les conditions de clôture, le fait qu'aucun droit de résiliation n'a été exercé et le moment de l'obtention et l'obtention de l'approbation des autorités de réglementation à l'égard du placement de reçus de souscription et l'émission d'actions par voie de placement privé, la disponibilité des sources de capitaux et le rendement des centrales en exploitation. Même si Innergex estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit qu'elles se révèlent exactes. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, notamment le marché pour la négociation des reçus de souscription, la volatilité du cours des actions ordinaires, les conditions de libération de l'entiercement, le défaut de conclure l'acquisition, la possibilité de responsabilités non divulguées liées à l'acquisition et l'intégration des activités de Cloudworks, le défaut de réaliser les avantages de l'acquisition (incluant les coûts de synergie, l'efficacité opérationnelle et la plus grande stabilité des flux monétaires), la production d'énergie et la nature restreinte des déclarations et garanties ainsi que des indemnités prévues dans la convention d'achat d'actions et d'autres risques généralement attribuables aux activités d'Innergex étant donné que les activités d'Innergex et de Cloudworks sont très semblables. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous pouvez consulter la notice annuelle d'Innergex déposée par Innergex auprès des commissions canadiennes en valeurs mobilières.

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE NI UNE SOLlicitation D'ACHAT DES TITRES D'INNERGEX ET NE DOIT EN AUCUN CAS SERVIR DE DOCUMENT DE BASE OU ÊTRE PRIS EN COMPTE POUR QUELQUE CONTRAT D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION. LES REÇUS DE SOUSCRIPTION NE SERONT OFFERTS QU'AU CANADA PAR VOIE DU PROSPECTUS MENTIONNÉ CI-DESSUS. CES TITRES NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS AUX ÉTATS-UNIS OU À UNE PERSONNE DES ÉTATS-UNIS (AU SENS DE *U.S. PERSON* DANS LES RÈGLEMENTS DE LA SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION DES ÉTATS-UNIS), À MOINS D'ÊTRE RÉGIS PAR LA LOI AMÉRICAINE INTITULÉE *U.S. SECURITIES ACT* ET PAR LES LOIS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT APPLICABLES OU EN VERTU D'UNE DISPENSE D'INSCRIPTION APPLICABLE EN VERTU DE LA *U.S. SECURITIES ACT* OU DES LOIS DE TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS. CES TITRES NE SONT PAS ET NE SERONT PAS INSCRITS EN VERTU DE LA *U.S. SECURITIES ACT* ET DES LOIS DE TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Mme Edith Ducharme, LL.L.  
Directrice, Communications financières et  
Relations avec les investisseurs  
Innergex énergie renouvelable inc.  
Tél. : 450-928-2550, poste 222  
Courriel : [educharme@innergex.com](mailto:educharme@innergex.com)

M. Jean Trudel, MBA  
Vice-président, Finances et  
Relations avec les investisseurs  
Innergex énergie renouvelable inc.  
Tél. : 450-928-2550, poste 252  
Courriel : [jtrudel@innergex.com](mailto:jtrudel@innergex.com)

Site web d'Innergex : [www.innergex.com](http://www.innergex.com)